



Listen to this article

« *Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à présenter vos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu ce qui est votre service intelligent.* » — Rom. 12 :1.

Nous ne trouvons nulle part dans les Ecritures un commandement de Dieu de sacrifier nos droits et privilèges terrestres. Les exigences divines ne vont pas au delà des limites de la justice et de la justification. Le sacrifice, le renoncement de soi-même, suivre Jésus et se charger de sa croix, sont des propositions au-dessus de la loi divine, d'une portée plus étendue. L'alliance de la loi offrit une perpétuation de la vie humaine à quiconque accomplirait ses exigences. Aucun Juif ne put satisfaire à la justice de la loi, excepté l'Unique (Jésus) qui vint d'en haut et pour qui il fut pourvu à un corps humain parfait, qui le rendit capable d'accomplir les exigences de la loi d'alliance, et partant lui donna le droit à la vie éternelle sur la terre.

La nouvelle loi d'alliance (pendant le Millénium), sous le Médiateur antitypique, offrira la même récompense de perfection humaine éternelle à tous ceux qui accompliront ses exigences. Sa supériorité sur la première loi d'alliance consistera dans le meilleur Médiateur, capable d'aider l'humanité à se relever et à être délivrée pleinement de la condamnation, des faiblesse, et de la mort et ayant plein pouvoir de le faire à cause des mérites des «sacrifices plus excellents». — Hébr. 9 23.

Jésus, né sous la loi, dut répondre à ses obligations et accomplir cette alliance et ce faisant eut un droit à la vie éternelle; il fit cependant plus encore. Il sacrifia cette vie terrestre — la donna —et permit à l'homme pécheur de la lui enlever sans

130 Octobre 1911

résistance quoiqu'il eût pu demander des légions d'anges pour le protéger. Ce fut là son sacrifice. Il ne sacrifia pas des imperfections, des faiblesses, car il n'en avait point. Il sacrifia sa vie parfaite et ses droits et privilèges légitimes. Sa récompense fut l'exaltation céleste, de

la nature humaine à la nature divine — bien au-dessus des anges, des principautés et de toute puissance (Eph. 1 : 21). Il possède les droits humains (qu'il ne perdit jamais) pour les donner à Adam et à sa race — comme rançon. Il les leur donnera à la fin de cet Age-ci, les appliquant pour sceller la nouvelle alliance, sous laquelle les Juifs et toute l'humanité pourront être restaurés dans la vie et dans tout ce qui fut perdu par la désobéissance d'Adam. En attendant le Rédempteur glorifié emploie ces mérites de son sacrifice (qu'il donnera plus tard au monde) pour couvrir (par imputation) les faiblesses de ceux des croyants qui peuvent entendre l'appel divin et y répondre, en suivant les traces de Jésus, c'est à dire, se sacrifier et souffrir avec lui dans la chair, afin de pouvoir être glorifiés pour régner avec lui sur le degré céleste au delà du voile.

Les sacrifices d'expiation ne sont acceptables que durant l'Age de l'Évangile.

Pendant l'Age de l'Évangile l'alliance de la loi avait force sur les Juifs seulement, le reste du monde, attendant «les temps de rétablissement» sous la nouvelle alliance future, n'est encore entré dans aucune alliance avec Dieu (Actes 3: 19—21; Jér. 31 : 31 -34). C'est pendant cet Age de l'Évangile que Dieu attire et appelle une classe de fidèles et leur donne l'occasion de participer avec leur Rédempteur à la mort sacrificatoire. Les vainqueurs seront ses cohéritiers dans son Royaume de gloire, d'honneur et d'immortalité, — c'est là l'épouse de Christ. Tous les hommes, au prorata de leur connaissance de la volonté divine (de ce qui est juste au point de vue de Dieu), ont le devoir d'accomplir selon leur capacité les justes exigences de la loi de Dieu. Mais à ceux qui désirent suivre les sentiers battus par Jésus il est, non pas commandé, mais montré ce qu'ils peuvent faire en plus de la justice. Tout sacrifice est un privilège, ce n'est ni un devoir ni un commandement. Fidèle à ce principe, St. Paul écrit, non pas sur un ton de commandement, mais avec supplication: «*Je vous exhorte, frères . . . - à offrir vos corps en sacrifice vivant . . .*» S'il avait commandé cela, il aurait empêché les frères de profiter de l'occasion qu'ils avaient de se sacrifier. Ce que nous sacrifions, c'est ne que nous faisons volontairement, et non pas par commandement. Ce que Dieu commande ce sont des obligations, des devoirs et non des sacrifices.

Les anciens dignitaires offrirent leurs corps, laissèrent leur vie, renoncèrent à des droits terrestres, mais ils ne sacrifièrent pas. Pourquoi? Parce que c'est une chose d'être mis à mort et une autre chose, en créature tuée, d'être accepté par Dieu comme sacrifice. Dieu n'avait

pas demandé des sacrifices humains avant le temps où Jésus s'est sacrifié lui-même. Les pieux Juifs pouvaient laisser leur vie, mais Dieu ne les compta pas comme sacrifices, Jésus fut accepté comme sacrifice parce qu'il était parfait et, depuis la Pentecôte, ses disciples furent aussi acceptés comme des sacrifices parce que Dieu les considère en Christ comme parfaits — ils le sont par une suffisance des mérites du Rédempteur qui leur sont imputés pour couvrir leurs faiblesses — compenser à leur insuffisance.

C'est pour cela que cette ère évangélique est appelée « le jour favorable [acceptable] du Seigneur. C'est durant ce temps-ci qu'il plaît à Dieu d'accepter un nombre prédestiné comme co-sacrificateurs avec Jésus. Mais quand ce nombre élu sera au complet ce temps favorable cessera immédiatement. Plus aucun de ceux qui s'offriront ne sera accepté comme un sacrifice — le jour antitypique de propitiation aura pris fin.

A supposer cependant que quelques-uns s'offrent après la clôture de ce temps favorable; qu'en serait-il de leur état et comment Dieu les traiterait-il?

Puisque Dieu ne change pas, nous pouvons bien penser qu'il verra toujours avec plaisir ses créatures humaines se dévouer et consacrer leur vie pleinement et sans réserves à l'accomplissement de sa volonté, ainsi qu'il eut de la joie de voir l'ardeur des anciens dignitaires de donner leur vie avant qu'une alliance de sacrifice fût en vigueur. Nous osons donc conclure que, comme il plut à Dieu de promettre la perfection humaine à ces derniers, il sera bien disposé à récompenser semblablement tous ceux qui, après l'achèvement de l'Eglise, seront désireux de suivre la même course.

Ainsi, très probablement, il y en aura eu à la fin de cet Age qui, quoique fidèles jusqu'à la mort, n'auront pas été engendrés de l'Esprit saint et par suite n'atteindront pas dans la résurrection le degré spirituel d'existence, mais qui feront partie de la même classe que les anciens dignitaires qui furent développés et formés avant l'Age de l'Évangile.

Se présenter, s'offrir sera toujours un service raisonnable.

En vue de ces faits notre avis, à tous ceux qui aiment Dieu et qui désirent être en communauté parfaite avec lui, est le message qui fut proclamé pendant toute l'ère

évangélique: « *Je vous exhorte, frères, par les compassions de Dieu à offrir vos corps comme un sacrifice vivant.* » Il est vrai que nous ne pouvons dire à ceux qui s'offrent comme sacrifices que Dieu les acceptera comme tels et sur ce leur accordera un engendrement de l'Esprit à une nouvelle nature; mais nous pouvons les assurer que ce sera là leur raisonnable service et que le Père céleste récompense toujours largement ceux qui manifestent la foi et la fidélité à lui et à sa cause. Nous pouvons dire à tous ceux-là que, selon notre compréhension des Ecritures, les anciens dignitaires (dont ils peuvent faire partie s'ils n'arrivent plus à la nouvelle nature) seront grandement honorés de Dieu, faits parfaits sur le degré terrestre et « établis princes dans toute la terre ». Ces princes, comme nous le comprenons, auront une grande supériorité sur tous les autres humains; ils seront les représentants spéciaux de la classe invisible dont sera formé le grand Messie et cela pendant mille ans. Nous croyons encore, qu'après avoir participé à ce glorieux travail, ces princes seront

131 Octobre 1911

exaltés à la fin du Millénium au degré d'existence spirituelle — feront partie des lévites anti-typiques.

Du moment que personne ne peut savoir quand le nombre élu sera tout à fait au complet, tous devraient se montrer anxieux de laisser leur vie au service de Dieu et de sa vérité. Si nous disions que nous n'aimons pas servir Dieu parce que nous n'avons aucune certitude quant à la nature de notre récompense, ce serait montrer notre indignité de tous les dons de grâce divine; car pour être acceptables auprès de l'Eternel nous ne devons pas le servir à cause de la récompense, mais pour servir la justice et être agréables à Dieu: « *C'est mes délices, ô mon Dieu, de faire ce qui est ton bon plaisir* » (Ps. 40: 8). — Tout ce qui est écrit dans le Livre. Voilà pourquoi au repas commémoratif tous les consacrés devraient manifester leur amour, leur fidélité, leur foi et obéissance en symbolisant la mort du Rédempteur et leur propre désir de participer aux souffrances du Christ, comme des parties du corps rompu, ainsi qu'à la coupe de Ses souffrances.

En ce qui concerne nos enfants, ce qu'on peut attendre d'eux, c'est une autre question. Nous ne pouvons dire à quel Age un enfant peut démontrer la fidélité envers Dieu et la vérité d'une manière qui soit agréable à Dieu. Les parents devraient de toute manière raisonnable, par l'exemple et l'éducation, leur faire voir leur propre appréciation des

privilèges qu'eux, les parents, ont reçu du Seigneur, de le servir même jusqu'à la mort. Puis ils devraient instruire tous les dimanches, si possible tous les jours leurs enfants sur les divers traits de la vérité afin qu'ils reçoivent le plus possible. Dieu sait si un enfant très jeune même de peu de développement mental et de cœur ne peut se présenter d'une manière acceptable. Les parents devraient faire leur mieux pour leurs enfants et laisser les conséquences au Seigneur, toujours pleinement satisfaits quelle que puisse être sa sage, juste et charitable décision pour eux, en vue de leur état bienheureux sur la terre ou au ciel. Nous rappelons, cependant, qu'aucun ne peut entrer en existence humaine ou spirituelle, de perfection instantanée à la résurrection, si son épreuve ne s'est pas terminée victorieusement dans la vie présente et avant de mourir. Le reste de l'humanité, tous les hommes, comme nous l'avons montré à plusieurs reprises, auront alors, dans l'âge prochain, les plus belles occasions pour se relever, les meilleures possibilités et facilités pour arriver à la perfection, au bonheur éternel sur la terre.